

COMMUNE de



VERS sur SELLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de Vers sur Selle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu l'arrêté permanent en date du 13 février 2012 de Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme instaurant la pose de barrières de dégel

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera restreinte à partir du mardi 14 février 2012 à 8h00 sur l'ensemble des voies de la commune.

Article 2 : Les charges admises à circuler sont limitées à 7,5 tonnes.. Les spécifications de l'arrêté du 28 novembre 2011 de Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme s'appliqueront.

Article 3: La mise en place des barrières sera matérialisée par des panneaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Région de Picardie, Préfet de la Somme
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Saint Sauflieu
- Monsieur le Responsable de l'Agence Centre du Conseil Général de la SOMME.

Pour extrait conforme au registre

Vers sur Selle le 14 février 2012

Le Maire



po l. H. Jean

E. DUSSANT